



**RETURN BIDS TO :**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service  
correctionnel Canada  
Community Corrections Administration Office  
Attn : Katie Simpson  
33344 Kind Road, PO Box 3333  
Abbotsford, BC V2S 5X7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

**Proposal to: Correctional Service Canada**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

**Proposition à: Service Correctionnel du Canada**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication  
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments — Commentaires :**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES  
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

<b>Title — Sujet:</b> Coordonnateur de l'examen des urines et après couverture des Heures.	
<b>Solicitation No. — No. de l'invitation</b> <b>21883-17-0002</b>	
<b>Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation</b> 001	<b>Date: 2017-01-05</b>
<b>GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG</b>	
<b>Solicitation Closes — L'invitation prend fin</b> <b>at / à : 2 :00 pm PST</b>  <b>on / le : 2017-01-30</b>	
<b>F.O.B. — F.A.B.</b> Plant – Usine: __ Destination: __ Other-Autre: __	
<b>Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:</b> Katie Simpson Agente de district services des contrats et de gestion du matériel 33344 King Road, PO Box 3333 Abbotsford, BC V2S 5X7	
<b>Telephone No. — No de téléphone:</b> 604-870-2401	<b>Fax No. — No de télécopieur:</b> 604-870-2402
<b>Destination of Goods, Services and Construction:</b> <b>Destination des biens, services et construction:</b>	
<b>Instructions: See Herein</b> <b>Instructions : Voir aux présentes</b>	



La modification 001 à l'invitation est émise pour:

1. Modifier **Annexe B – Base de paiement proposée**

---

1. **Amend the Proposed Basis of Payment**

**Supprimer:** **Annexe B – Base de paiement proposée** dans son intégralité

**Insérer:** le nouvel **Annexe B – Base de paiement proposée**, comme ci-jointe

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



## ANNEXE B – Base de paiement proposée

### 1.0 Période du contrat

L'entrepreneur sera payé en fonction de la base de paiement suivante pour les travaux réalisés dans le cadre du présent contrat.

#### Programme de collecte d'urine

Programme de collecte d'urine pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018	A Nombre approximatif d'échantillons attendus pendant la durée du contrat	B prix par échantillon
Programme de collecte d'urine	environ 60 par mois	\$

Un montant forfaitaire de la moitié du taux d'échantillonnage sera payé dans le cas d'un « NO SHOW » pour dont vingt-quatre 24 heures avis n'a pas été donné, ou si les clients refusent de tester ou sont incapables de fournir.

#### Après couverture des heures

Après couverture des heures pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018	A Nombre de séances prévues pendant la durée du contrat	B taux horaire
Après couverture des heures	Environ 50 heures par an	\$

#### Frais de déplacement et de subsistance

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du *Conseil national mixte* selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par *le chargé de projet*.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif : 2 500,00 \$ / ans

### 2.0 Options de prolongation de la période du contrat

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat, conformément à l'article 4. Durée du contrat du contrat initial, Options de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé le taux journalier



ferme tout inclus, d'après le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à la prolongation du contrat.

L'entrepreneur doit informer le chargé de projet lorsqu'il atteint 75 % des limites financières du contrat. Ces renseignements financiers peuvent également être exigés, sur demande, par le chargé de projet.

**Année d'option 1**

**Programme de collecte d'urine**

Programme de collecte d'urine pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	A Nombre approximatif d'échantillons attendus pendant la durée du contrat	B prix par échantillon
Programme de collecte d'urine	environ 60 par mois	\$

Un montant forfaitaire de la moitié du taux d'échantillonnage sera payé dans le cas d'un « NO SHOW » pour dont vingt-quatre 24 heures avis n'a pas été donné, ou si les clients refusent de tester ou sont incapables de fournir.

**Après couverture des heures**

Après couverture des heures pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019	A Nombre de séances prévues pendant la durée du contrat	B taux horaire
Après couverture des heures	Environ 50 heures par an	\$

**Année d'option 2**

**Programme de collecte d'urine**

Programme de collecte d'urine pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020	A Nombre approximatif d'échantillons attendus pendant la durée du contrat	B prix par échantillon
Programme de collecte d'urine	environ 60 par mois	\$



Un montant forfaitaire de la moitié du taux d'échantillonnage sera payé dans le cas d'un « NO SHOW » pour dont vingt-quatre 24 heures avis n'a pas été donné, ou si les clients refusent de tester ou sont incapables de fournir.

**Après couverture des heures**

Après couverture des heures pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020	A Nombre de séances prévues pendant la durée du contrat	B taux horaire
Après couverture des heures	Environ 50 heures par an	\$

**Année d'option 3**

**Programme de collecte d'urine**

Programme de collecte d'urine pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	A Nombre approximatif d'échantillons attendus pendant la durée du contrat	B prix par échantillon
Programme de collecte d'urine	environ 60 par mois	\$

Un montant forfaitaire de la moitié du taux d'échantillonnage sera payé dans le cas d'un « NO SHOW » pour dont vingt-quatre 24 heures avis n'a pas été donné, ou si les clients refusent de tester ou sont incapables de fournir.

**Après couverture des heures**

Après couverture des heures pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021	A Nombre de séances prévues pendant la durée du contrat	B taux horaire
Après couverture des heures	Environ 50 heures par an	\$

**Frais de déplacement et de subsistance**

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D



de la Directive sur les voyages du *Conseil national mixte* et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le *chargé de projet*.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

Coût estimatif : 2 500,00 \$ /ans

### 3.0 Taxes applicables

- (a) Dans le contrat, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et seront payées par le Canada.
- (b) Le montant estimé des taxes applicables de « *À insérer à l'attribution du contrat* » \$ est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 du présent contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.